



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**Employeurs, découvrez le**

**Parcours emploi compétences - QPV**

Pour vérifier qu'une adresse est en QPV : [sig.ville.gouv.fr/zus/search](http://sig.ville.gouv.fr/zus/search)

VOUS ÊTES



Une collectivité locale



Une association

Vous souhaitez développer vos activités tout en favorisant l'insertion professionnelle du bénéficiaire du contrat de travail ?

Le Parcours emploi compétences pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou « PEC-QPV » est une opportunité.

### C'EST QUOI ?

C'est un CDI ou CDD d'au moins six mois, destiné aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, sans condition d'âge.

Le Parcours emploi compétences est un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour des employeurs du secteur non marchand (collectivités locales, associations, GIP, sociétés HLM, SEM...). Il a pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des habitants des QPV les plus éloignés du marché du travail. Il repose sur l'emploi, l'accompagnement, la formation.

### LES MODALITÉS DU PEC



**Accompagnement** : pour les associations ayant peu de salariés, il est possible de confier l'encadrement et le tutorat à des bénévoles\*.



**Formation** : il n'existe aucune obligation quant à son intensité et à sa durée. Les formations réalisées en interne par l'employeur sont possibles.

L'employeur formalise son projet et ses engagements lors de l'entretien tripartite employeur / salarié / prescripteur, au moment de la signature du contrat.

\* Décret en cours

L'ÉTAT

prend en charge **80 %** du Smic horaire brut, cumulable avec l'exonération sur les bas salaires.

### CDD de 20h semaine



avec un salaire brut mensuel de **888 €**, votre reste à charge sera de **178 €**

### CDD de 30h semaine



avec un salaire brut mensuel de **1332 €**, votre reste à charge sera de **267 €**

“ Les PEC permettent de développer les compétences de personnes, jeunes et moins jeunes, qui habitent le grand quartier de Behren. Ces salariés en PEC-QPV sont ensuite recrutés par la commune ou par d'autres employeurs dans le cadre d'un emploi durable. La collectivité locale accueille en moyenne annuelle 12 à 15 salariés en PEC. C'est un levier d'insertion efficace que nous mobilisons dans une logique pleinement RH. »

**Flavia d'ANGELO**, adjointe au maire de Behren-lès-Forbach (Moselle)

“ La Régie de quartier a mis en place une action spécifique de lien social avec les habitants du QPV de Auch, en développant les compétences d'un habitant dont le contrat aidé a été renouvelé dans le cadre d'un PEC-QPV. Les avantages attachés à ce contrat ont permis une bonne formation du salarié et qu'il acquiert une expérience professionnelle, et aussi, d'assurer l'équilibre économique d'une activité majeure dans le quartier. »

**Isabelle LABART**, directrice de la Régie de quartier Garros Services (Auch)

### RECRECITER POUR QUELLE DURÉE ?

Le CDD peut être reconduit dans la limite totale de 24 mois. La durée du PEC peut être plus importante dans certains cas dérogatoires :

- Jusqu'à **36 mois** pour les contrats conclus d'ici le **30 novembre 2021**.
- Jusqu'à 60 mois pour un senior RSA, ASS... (50 ans et +) et pour une personne reconnue handicapée.
- Jusqu'à la retraite pour les salariés de 58 ans ou plus.

# Vous êtes intéressé, à qui vous adresser ?

La prescription des PEC QPV est assurée par le service public de l'emploi. Vous devez donc vous adresser aux organismes prescripteurs sur votre territoire : Pôle emploi, les Missions Locales ou les Cap emploi.

Pour plus d'informations,  
contactez votre conseiller au 39 95  
(Service gratuit + prix appel)

Pour vérifier qu'une adresse est en QPV :  
[sig.ville.gouv.fr/zus/search](http://sig.ville.gouv.fr/zus/search)

Réalisation ANCT - crédit photo : iStock - Juillet 2021